

■ **Robert Chappatte**, à Tavannes, CH-073.1.011.184-7, armurerie, raison individuelle (FOSC no 163 du 24. 08. 2006, p. 4, publ. 3519022). La procédure de faillite a été suspendue faute d’actifs par ordonnance du 16.10.2006 du Président 3 de l’Arrondissement judiciaire I Courtelary-Moutier-La Neuveville. Le titulaire continue l’exploitation de son entreprise. L’inscription subsiste.